



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

UGAP

Question écrite n° 54695

Texte de la question

M. Jean Dionis du Séjour attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur une interprétation du code des marchés publics. Les fournisseurs des collectivités territoriales et d'autres administrations s'inquiètent d'une interprétation à priori abusive du code des marchés publics par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) qui profite de ce texte pour fournir les personnes publiques en les exonérant d'appel d'offres. Cette pratique s'apparente au fonctionnement d'une centrale d'achat. Ce type de pratique est une aberration économique sur le marché des fournitures de bureau et d'article de papeterie. Par ailleurs cette démarche s'apparente à une pratique anticoncurrentielle. Par conséquent, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'obligation d'une stricte maîtrise des frais de fonctionnement de l'État impose de mettre en oeuvre tous les moyens permettant de rationaliser la dépense publique, quelle que soit par ailleurs la remise en cause de situations acquises. À cet égard, le fractionnement des achats de produits standards conduisait à acquitter des prix unitaires beaucoup trop élevés au regard des quantités achetées. C'est pourquoi la décision de recourir de manière croissante à des marchés nationaux pour les produits ou prestations standards ne saurait être remise en cause. Il convient de souligner que ces démarches de globalisation n'entraînent en aucun cas une exclusion des petites et moyennes entreprises (PME) de l'accès à la commande publique car la possibilité de répondre en groupement est toujours ouverte, ainsi que, le cas échéant, les mécanismes de sous-traitance. En tout état de cause, le poids des achats du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sur le marché des fournitures courantes est très limité et les changements en cours ne sont donc susceptibles d'affecter qu'à la marge les positions existantes des acteurs sur ce marché.

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54695

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10368

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1063